

**DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
CANTON DE CHARTRES 3
CHARTRES MÉTROPOLE
COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS**

**Réunion ordinaire du 18 MAI 2021
Convocation du 11 MAI 2021**

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire le MARDI 18 MAI 2021 à 20 H 30 à la salle communale (pour respecter les gestes barrières et la distanciation) sous la présidence de M. Guy MAURENARD, Maire, et s'est achevée à 22 H 15.

Présents :

Mesdames Isabelle BONVALLET, Marie-Pierre CHATOUX, Béatrix HALLAY, Sophie PIEDAGNIEL, Françoise POULAIN, Daphnée BOTTIN, Chantal FOURMONT LÉTANG.

Messieurs Thomas DZIEZUK, Michel GUESNET, Dominique LAIGNEAU, Sylvain TRICHEUX, Grégory LEGUAY, Thierry MOMMESSIN.

Absente excusée :

Mme Evelyne TROCHERIE donne pouvoir à M. Sylvain TRICHEUX.

Secrétaire de séance : Madame Chantal FOURMONT LÉTANG.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

- INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE,

M. le Maire a lu un courrier de M. Guy LÉBERON Conseiller Municipal, nous informant de sa décision de quitter à dater du 26 avril 2021 le Conseil Municipal, pour raisons personnelles. Au regard du tableau des conseillers municipaux élus le 15 mars 2020, Mme Daphnée BOTTIN, suivante sur la liste, rejoindra le Conseil Municipal à partir du 18 mai 2021.

- ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES DU 20 ET 27 JUIN 2021 (permanences),

M. le Maire demande au Conseil Municipal de s'inscrire pour les permanences des élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

- RÉCOMPENSES DES MAISONS FLEURIES,

M. Michel GUESNET responsable de la commission communale informe que cette année, il n'y aura pas de récompenses des maisons fleuries, la cause en est la crise sanitaire. Cependant, une réunion de la commission aura lieu en mairie le 28 juin 2021 à 18 heures, pour mettre en place le passage dans la commune pour cette année 2021.

- DEMANDES DE SUBVENTIONS 2021,

De nouvelles demandes de subvention 2021 ont été reçues en mairie et ont été étudiées, puis attribuées par le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Les Amis de Saint-Aubin-des-Bois	2.000,00 €
Amicale sportive Fontaine-la-Guyon (ASFG Football)	240,00 €
Dojo Beauceron (Judo à Fontaine-la-Guyon)	390,00 €

- DEMANDE D'UN AGRICULTEUR POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE COMMUNALE A L'ENTRÉE DU VILLAGE, AFIN D'Y CONSTRUIRE UN HANGAR.

Après concertation des élus, la décision est reportée au prochain Conseil Municipal du 15 juin 2021.

- CHARTRES MÉTROPOLE (Convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol),

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 mars 2021 a approuvé la convention cadre de service commun d'instruction des demandes d'autorisations, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol entre la Communauté d'Agglomération et les communes membres.

Cette nouvelle convention fait suite à une erreur matérielle avérée depuis 2015 qu'il convenait de rectifier, en remplaçant la mention « un service intercommunal mis à disposition des communes en application de l'article L.5211-1-III du code général des collectivités territoriales » par « un service commun géré par Chartres Métropole, créé hors compétence transférée, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-2 du code général des collectivités territoriales ».

Le Conseil Municipal de Saint-Aubin-des-Bois avait approuvé, par délibération n°2015/17 lors de sa séance du 28 avril 2015, la convention relative à l'instruction, pour la commune, des autorisations d'urbanisme par la Communauté d'Agglomération de Chartres Métropole à compter du 1er juillet 2015.

L'institution du service commun d'instruction se fait à titre gratuit et n'emporte en aucun cas transfert de compétence, le Maire restant la seule autorité compétente pour délivrer, au nom de la commune, les différentes autorisations.

Cette convention a toujours pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service d'instruction des autorisations du droit des sols au profit des communes de tout ou partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet de convention de service commun d'instruction des demandes d'autorisation, des déclarations préalables et des actes relatifs à l'occupation du sol avec Chartres Métropole,

- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

AMÉNAGEMENT D'UN SQUARE AVEC JEUX POUR JEUNES ENFANTS A PROXIMITÉ DU HANGAR COMMUNAL,

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la consultation a été lancée selon la procédure adaptée, articles R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Le 12 mai 2021 à 14 heures, la commission communale « Appels d'offres » s'est réunie en mairie pour l'ouverture des plis, concernant l'aménagement d'un square avec jeux pour jeunes enfants à proximité du hangar communal.

Le 18 mai 2021 à 17 heures, la commission communale « Appels d'offres » s'est réunie pour analyser la proposition de chaque entreprise.

Le 18 mai 2021 au soir, le Conseil Municipal après avis de la commission communale a délibéré à l'unanimité de la façon suivante :

- Entreprise PAYSAGE JULIN et LEGAULT de La Loupe (28)
Excusée par téléphone auprès du Maître d'œuvre, ne participera pas.

- Entreprise VERT ET NATURE de Bailleau-L'Evêque (28)
Non retenue, 86,72 points/100 avec un HT de 42.719,36 €.

- Entreprise PRO PAYSAGE de Meslay-le-Vidame (28)
Retenue car la mieux disant avec 98 points/100 avec un HT de 42.548,50 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous les pouvoirs à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. le Maire demande à nouveau au Conseil Municipal de réfléchir à un nom, pour ce futur square.

- REPAS DES SENIORS,

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle date pour le repas des séniors, qui est fixée au 11 novembre 2021.

DIVERS

M. Guy MAURENARD le Maire informe les élus que le repas du 13 juillet 2021 aura bien lieu à la salle communale de Saint-Aubin-des-Bois.

Mme Françoise POULAIN responsable de la commission communale « Fêtes et cérémonies » a fixé une réunion le 01 juin 2021 à 20 heures à la mairie, afin d'organiser cette soirée.

Mme Chantal FOURMONT LÉTANG précise que suite à l'accident qui est survenu sur le pont au hameau du Petit Chêne, la route et les accotements sont abîmés.

M. le Maire va demander aux agents territoriaux de placer des barrières.

M. Sylvain TRICHEUX est favorable à ce que M. le Maire prenne contact avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et la SNCF, pour essayer de trouver une solution, vu l'étroitesse de ce pont.

Mme Isabelle BONVALLET souhaiterait qu'un portail soit implanté à la sous station électrique au hameau du Petit Chêne qui appartient à la SNCF, afin de sécuriser cet endroit.

Mme Isabelle BONVALLET signale l'état lamentable de la route départementale qui va vers Fontaine-la-Guyon.

M. Thierry MOMMESSIN demande s'il est possible d'installer une table et des bancs, à l'entrée de l'église. M. le Maire lui a répondu que cet aménagement est prévu dans le futur.

M. Thierry MOMMESSIN propose un nettoyage de la commune avec les administrés.

Une réunion de la commission communale « Environnement » est fixée pour le 8 juin 2021 à 20 heures 30 à la mairie, afin d'organiser cette initiative.

M. Thierry MOMMESSIN a informé le Conseil Municipal, que la course à pied du 14 juillet 2021 (un gars, une fille) est annulée due à la crise sanitaire.

Mme Marie-Pierre CHATOUX informe qu'elle est passée à 3 reprises près de l'ancienne station d'épuration de Chazay et malgré les travaux récents, de fortes odeurs persistent.

M. le Maire va contacter si besoin Chartres Métropole, pour connaître la cause de ce désagrément.

Mme Marie-Pierre CHATOUX demande que les agents territoriaux vérifient l'état actuel d'un arbre situé en face du numéro 6 rue Marcel Proust, au hameau de Chazay.

Mme Marie-Pierre CHATOUX s'étonne du contenu du remblaiement sur le chemin qui passe derrière le lotissement de Chazay, car à ce jour des morceaux de plastique, de verre, de métaux et de gratté de route (pierres) apparaissent.

Le Maire
Guy MAURENARD

